

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 33 (2021)
Heft: 129: Place aux espaces virtuels

Artikel: Relève au pays des hautes écoles
Autor: Tomczak-Plewka, Astrid
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1088982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La maîtresse d'apprentissage forme l'apprenant: dans le cadre du concept Covid-19 de l'association GastroAargau, les diplômes professionnels sont assurés. Photo: Ennio Leanza/Keystone

Relève au pays des hautes écoles

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle devient haute école fédéral selon la loi sur la HEFP. Cela ne fait pas l'unanimité.

Par Astrid Tomczak-Plewka

Lorsque les enseignants et enseignantes d'écoles professionnelles et les experts et expertes aux examens doivent se former, c'est à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) – à Zollikofen près de Berne, à Lausanne ou à Lugano. Ce sera toujours le cas, à une différence près: l'institut devrait devenir la 37e haute école de Suisse en août 2021.

Ce qui ressemble à un simple acte bureaucratique est pour l'heure la dernière étape d'un long voyage débuté il y a des années. Bien que l'IFFP existe depuis un demi-siècle (lire encadré ci-contre), son mandat n'a pratiquement jamais été réglementé à ce jour. Le Parlement a désormais adopté la loi sur la HEFP, qui doit entrer en vigueur le 1er août 2021.

L'unanimité de tous les partis pour la deuxième mouture du projet n'allait pas de soi. Lors de la consultation, l'Union patronale suisse critiquait l'orientation «trop acadé-

mique» de la loi. «La proximité avec l'économie et le monde du travail a une longue tradition à l'IFFP. Elle est quasi inscrite dans notre ADN», rétorque Barbara Fontanellaz, directrice de l'institut. «Cela ne va pas changer.»

Concurrence et coopération

Cependant, swissuniversities n'a pas non plus sauté de joie à l'annonce de ce changement: l'IFFP ne propose que deux filières conformes au régime de Bologne (bachelor et master en formation professionnelle) avec peu de diplômés. Une maturité professionnelle suffit en outre pour s'inscrire, alors que les hautes écoles pédagogiques exigent une maturité gymnasiale. L'organisation reproche aussi à l'IFFP de «nuire au principe de subsidiarité en proposant des offres concurrentes», comme le déplore Heinz Rhyn, recteur de la HEP de Zurich. La concurrence existe en effet déjà. «Je comprends la critique, souligne Barbara Fon-

tanellaz. Mais nous avons un mandat national et le réalisons pour toute la Suisse.» Selon elle, le chevauchement avec les HEP est limité, puisque celles-ci s'adressent avant tout aux futures enseignantes de l'école primaire. «Nous ne les formons pas du tout. Nous qualifions des professionnels pour leur travail dans leur champ d'activité et cela justifie l'admission avec une maturité professionnelle», note la directrice. En effet, à l'issue de leur formation, les titulaires d'un bachelor et d'un master sont proches de la formation professionnelle, travaillant souvent dans l'administration publique, les organisations faîtières, les écoles professionnelles et la recherche. Cette dernière est un pan d'activité important de l'IFFP. «La pandémie a montré que l'institut peut proposer un savoir pertinent, par exemple pour l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle», note Barbara Fontanellaz. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la coopération avec des universités et des hautes écoles. Personne ne parle d'une situation de concurrence à ce sujet. Même Heinz Rhyn reconnaît que «pour la Haute Ecole pédagogique de Zurich, l'IFFP est un partenaire important dans la recherche et le développement de thèmes liés à la formation. Il existe aussi des coopérations en matière de formation continue.»

La nouvelle haute école entend être accréditée à la fin 2022. «Comme le processus législatif a pris du retard, le temps presse, constate Barbara Fontanellaz. Mais c'est un élan positif pour notre développement.»

Astrid Tomczak-Plewka est rédactrice d'Horizons.

50 ans pour le monde professionnel

La mission de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPPF), fondé en 1972 à Zollikofen, était de s'imposer comme un centre de formation pour les enseignants et enseignantes des écoles professionnelles. Une antenne fut ouverte à Lausanne en 1975, une autre à Lugano en 1991. Après avoir été longtemps dominant, le **secteur industriel et artisanal** fut progressivement complété par les professions commerciales. Le 1er janvier 2007, l'ISPPF s'est mué en **Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)**. L'institut, qui sera à l'avenir une haute école, est financé en grande partie par des contributions fédérales provenant du pot de la formation professionnelle ainsi que par des fonds de tiers tels que des **services, des recherches sous contrat et des émoluments**.